

N° 40/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 avril 2018,

Objet de la délibération :
Résidence artistique

Nombre de membres

- En exercice : 98
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 12
- Votants : 82

Résultat du vote

- Pour : 82
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180405-40-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/04/2018

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le cinq avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'Espace Culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Debois Jean-Pierre à M. Bérion Dominique, M. Bole Léon à M. Pierre Maire, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Laithier Didier à M. Bonnefoi Frédéric (jusqu'à 21h00), M. Boillon Jean-Maurice à M. Ducret Sylvain, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitet Marie-Jeanne, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Procuration

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Sage Irénée par M. Castella Benoit, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Maire du Poset Thierry par M. Schwendenman Grégory

Supplé(e)s

Excusé(e)

Mme Boucon Galimard Sabine, Ms. Maugain Romuald, Laporte Jean & Daudey Louis

Absent(e)s

Mmes Faillet Maryse, Breuillot Christine & Galmiche Christelle, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Prost Jean-Paul, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du Contrat de Coopération Culturelle intégré au BP2018, la CCLL peut se porter candidate pour un projet de résidence artistique sur son territoire.

Ce dispositif nécessite 2 lieux d'accueils pour la diffusion et un lieu d'hébergement. Des temps de médiation seront mis en place sur le temps de résidence. Seuls les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de la CCLL et ont été intégrés au budget 2018 ; le Département prenant en charge la totalité des autres frais, dont la communication.

Si la candidature de la CCLL est retenue, le choix de la Compagnie se fera le 12 avril au Département.

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité autorise le Président à :

- Déposer la candidature de la CCLL auprès du service culture du Département pour cette résidence artistique,
- Signer tous documents rattachés.

Fait et délibéré en séance, le 05.04.18
Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS
Jean-Claude GRENIER
Président

